



Litige carrossier suite réparation (abus de confiance?)

Par **Sera69**, le **16/05/2011** à **10:01**

Bonjour,

En Octobre 2010 j'ai eu un accrochage avec mon véhicule personnel et comme un malheur n'arrive jamais seul j'en ai eu un second environ deux semaines plus tard...

Passons sur les circonstances car le plus important à savoir dans mon affaire c'est que les réparations de l'un des accidents était intégralement pris en charge par l'assurance mais l'autre accident faisait l'objet d'un recours.

Ce n'est que récemment (fin Avril) que j'ai eu la réponse de l'assurance concernant ce recours, réponse dans laquelle il me signifiait l'impossibilité de celui-ci et que donc l'assureur ne prenait pas en charge les réparations pour ce sinistre.

Mon problème est que le carrossier chez lequel l'assurance m'avait envoyé effectuer les réparations du sinistre qu'elle prenait en charge à effectuer dans la foulée l'intégralité des réparations sur mon véhicule ! En effet, celui-ci a réussi à me faire signer les ordres de réparations nécessaires pour ce faire... Cela c'était fin Février de cette année.

Bien sûr j'ai bien été étonné lorsque celui-ci m'annonça qu'il ferait toutes les réparations d'un coup et lui ait donc demandé si l'assurance prenait bien en charge « toute » les réparations ! Ce a quoi il m'avait répondu alors que c'était bon. Moi je lui ai fait confiance et ai donc signé les documents qu'il demandait.

La semaine dernière, ce monsieur m'appelle et me dit : vous me devez 2000 € au titre des travaux effectués sur votre véhicule ! Mais je suis bon prince je vous permets de me régler en quatre fois !

Pour moi il est évident que j'ai été « abusé » (volontairement ou par erreur de sa part, je ne saurai dire). Seulement voilà, ce carrossier ne veut rien entendre, lui m'oppose le fait que j'ai signé un ordre de réparation et qu'il peut aisément faire valoir cela en justice (huissiers, avocats, bref il m'a promis l'artillerie lourde...).

Ai-je un moyen de me défendre dans cette affaire ? Si oui lequel ? En effet au moment où j'ai signé les ordres de réparations (puisque deux sinistres donc deux ordres de réparations), ce gars avait le feu vert de l'assurance (la prise en charge) pour une réparation, mais pas de prise en charge pour l'autre... A-t-il le droit de procéder ainsi

?nrnVoilà merci de m'avoir lu et merci d'avance pour vos réponses et conseils.